Violences et passe-droits aux urgences : les confidences brutes d'une aide-soignante

08/09/2013 à 15h02
[Article dont nous recommandons la lecture complète]
Rose voudrait qu'un tabou tombe, que les langues se délient. « J'aime mon métier, je n'ai rien à reprocher à l'institution. Mais ce qui se passe à l'hôpital n'est pas normal. Il faut le dire.

> ***Raconter que les gens envoyés par les associations ou le SAMU social passent devant ceux qui ont travaillé toute une vie, parce qu'ils nous menacent et qu'on a peur.***

Dire que l'on pleure parfois aux toilettes. Ou qu'on prend des bêtabloquants le soir à la maison ». Le fils de Rose a patienté six semaines avant d'être opéré d'une fracture de la mâchoire. Il avait emprunté le parcours de soins classique. Elle-même a attendu trois mois pour une mammographie.
« Je ne suis pas raciste, reprend l'aide-soignante. **Mais j'en ai marre de ces gens qui ne nous aiment pas, et qui estiment que tout leur est dû parce que "c'est la France"**. C'est ce qu'ils nous disent, à chaque fois qu'on essaie de les adresser vers un généraliste ».[…]
Le quotidien du médecin, merci à oliviernos
Pour information :

Permanences d'Accès aux Soins de Santé

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des cellules médico-sociales rattachées aux hôpitaux. Introduites

par la loi d’orientation de lutte contre l’exclusion en 1998, les PASS ont pour objectif :

- de faciliter l’accès aux soins et à la prévention (notamment aux dépistages) les personnes en situation de précarité ;
- d’accompagner les personnes en situation de précarité dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Sans se substituer aux dispositifs de droits communs les PASS permettent aux personnes en situation de précarité de bénéficier d’un accompagnement médico-social personnalisé durant un temps suffisant afin d’intégrer ou de réintégrer le circuit médico-social de tout citoyen.
Les médecins et infirmiers des PASS répondent en priorité à la demande de soins et de prévention.
Site